

APPEL A PROJETS 2017

**DESTINÉ AUX ASSOCIATIONS
ACTIVES EN RÉGION
BRUXELLOISE**

**POUR LA REALISATION DE
PROJETS « GOOD FOOD »
DURABLES**

MODALITÉS



1. Cadre général de l'appel

L'impact de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, est énorme. A Bruxelles, l'alimentation représente ¼ de l'empreinte écologique d'un ménage bruxellois. Les dommages écologiques sont générés non seulement par la consommation d'aliments (déchets, consommation d'eau et d'énergie, etc.) mais aussi et surtout par l'impact négatif de la production et du transport (consommation d'énergie, consommation d'eau, utilisation d'engrais et de pesticides, production de déchets, émissions de gaz à effet de serre, autres émissions polluantes, etc.). A l'échelle de la Belgique, la chaîne alimentaire contribue pour 31% aux émissions de gaz à effet de serre. L'alimentation journalière d'une personne correspond à 4kg de CO₂.

L'alimentation durable est donc un défi de société, qui doit déboucher sur une politique concrète et des actions concrètes sur le terrain. C'est depuis des années un des thèmes d'actions prioritaires de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est pourquoi la stratégie Good Food, « Une stratégie régionale pour un système alimentaire durable en Région de Bruxelles-Capitale », a été lancée en janvier 2016 (et approuvée par le gouvernement bruxellois). La stratégie a pour but de développer une alimentation saine, locale et de qualité, basée sur des circuits courts, qui réponde aux besoins en termes de santé, de qualité de vie et d'améliorations, tant sur le plan environnemental que social.

Good Food, c'est "mieux produire", c'est à dire produire une alimentation saine et locale, dans le respect de l'environnement.

Good Food, c'est aussi "bien manger", c'est à dire mettre une alimentation saine et équilibrée à la portée de tous, en utilisant autant que possible des produits locaux.

Au niveau environnemental, la transition a pour but de changer les modes de consommation de chacun dans le sens des principes suivants:

- La promotion d'une consommation axée sur des produits sains, avec un impact limité au niveau de l'utilisation des richesses naturelles et des émissions de CO₂ (critère de provenance/mode de production/méthodes de transformation/mode de livraison);
- le but est donc de modifier le schéma alimentaire de façon à en diminuer l'impact global en travaillant sur plusieurs aspects: la quantité globale, l'équilibre dans l'assiette, le type et la qualité de la viande, le poisson choisi, la préférence pour des fruits et légumes frais, locaux et de saison, de haute qualité;
- il s'agit en particulier d'augmenter la consommation de protéines végétales et de diminuer simultanément la consommation de produits riches en protéines animales, tout en assurant une alimentation équilibrée.
- limitation du gaspillage alimentaire.

En résumé, les critères concrets suivants ont la priorité: local, équilibre entre protéines animales et végétales, moins de gaspillage.

La stratégie Good Food peut être consultée sur le [portail Good Food](#).

Dans ce cadre et à l'initiative de la Ministre de l'Environnement, Céline Fremault, Bruxelles Environnement lance pour la première fois un appel à projets pour les associations bruxelloises en vue de soutenir des initiatives dans le domaine de l'alimentation durable, qui ont un lien direct avec les objectifs de la stratégie Good Food. Les appels à projets précédents sur le thème de l'alimentation durable s'adressaient chaque fois à différents groupes cibles: administrations communales, écoles, particuliers, associations, etc. Pour rationaliser et harmoniser tous les appels à projets lancés par Bruxelles Environnement, nous avons décidé cette année d'adresser l'appel à projets Good Food uniquement aux associations bruxelloises.

2. Qui peut soumettre des projets?

L'appel à projets s'adresse:

- A toutes les associations actives en Région de Bruxelles-Capitale:
 - Associations sans but lucratif (asbl)
 - Associations internationales sans but lucratif (aisbl)
 - Associations de fait
 - Institutions d'utilité publique

Cet appel à projets ne s'adresse pas:

- Aux écoles (maternelles, primaires et secondaires), aux hautes écoles et aux universités
- Aux administrations locales(communes et CPAS)
- Aux entreprises
- Aux coopératives
- Aux particuliers

Ces groupes cibles spécifiques peuvent faire appel à d'autres soutiens:

L'appel à projets annuel pour les écoles

L'appel à projets annuel pour les communes et CPAS

L'appel à projets pour l'économie circulaire (PREC)

L'appel à projets pour les initiatives collectives citoyennes

3. Conditions de participation

La participation à l'appel à projets est soumise aux conditions suivantes:

- Chaque projet doit respecter les principes de Good Food, tels qu'énoncés au point 1.
- Chaque projet doit poursuivre les objectifs de cet appel, tels qu'énoncés au point 4.
- Chaque projet doit se dérouler en Région de Bruxelles-Capitale et s'adresser/porter sur un public qui habite ou est présent à Bruxelles.
- La proposition de projet doit être remise **au plus tard le vendredi 17 février 2017** à Bruxelles Environnement, à l'aide du dossier de candidature et selon les règles approuvées par les personnes habilitées à engager l'organe qui fait la proposition.
- Le projet peut être:
 - un projet unique, ponctuel;
 - un projet pluriannuel.
- Il convient de tendre vers des projets autonomes et donc vers l'introduction d'un projet qui a toutes les chances de se perpétuer grâce au développement de compétences, de la pratique, des partenariats et d'un ancrage local sans qu'il nécessite à terme un soutien financier structurel de Bruxelles Environnement. Le financement par le biais de l'appel à projets est un financement d'impulsion, qui peut être demandé durant 3 ans maximum et qui sera dégressif: 100% la première année, 60% la deuxième année et 30% la dernière année, par le biais d'un subside annuel. Le soutien financier pour la 2^e et la 3^e année dépendra des résultats de l'année précédente et sera soumis chaque année à l'accord de la ministre.
- Avec cet appel à projets, Bruxelles Environnement veut soutenir aussi bien les petits projets (à partir de 2.000 euros) que les projets de plus grande envergure. Le montant du subside annuel ne peut dépasser 50.000 €.
- L'exécution des projets doit déboucher sur des réalisations concrètes et durables dans le temps.

- Chaque projet doit proposer des critères d'évaluation (qualitative et quantitative) afin de permettre une évaluation du projet.
- Une association peut soumettre plusieurs projets.
- Plusieurs associations peuvent soumettre un projet commun et/ou des projets liés. Si plusieurs associations proposent un projet commun, le budget ne sera pas majoré.
- Le projet ne peut se composer d'une simple campagne de communication et de sensibilisation, sans changement de comportement réel à la clé.

4. Objectifs de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projets vise à soutenir des initiatives dans le domaine de l'alimentation durable qui ont un lien direct avec des actions sur la stratégie Good Food. Le but étant que les projets touchent certains groupes cibles et abordent certains thèmes, considérés comme prioritaires pour la Région de Bruxelles-Capitale:

4.1 Thèmes prioritaires

Production alimentaire urbaine pour les particuliers (*Attention : les projets pour la production alimentaire à destination des professionnels ne relèvent pas de cet appel à projets; ceux-là relèvent de l'appel à projets du SPRB – Bruxelles Economie et Emploi – service Agro-alimentaire*).

- Projets exemplaires/inspirants (avec une attention pour les actions de sensibilisation et les activités pédagogiques nécessaires), avec une préférence pour des endroits dont la localisation est centrale et facilement accessible;
- Développement et aménagement de potagers et de vergers (avec une attention pour les actions de sensibilisation nécessaires et l'implication d'un expert technique);
- Événements promotionnels de producteurs locaux, événements DIY, etc. (avec une attention pour les actions de sensibilisation nécessaires). *Lors de la sélection des projets, le jury veillera à atteindre un équilibre dans les différents groupes cibles et les endroits choisis.*

Réduction du gaspillage alimentaire, des pertes alimentaires/des invendus/des excédents alimentaires

- Logistique (camion, frigo, etc.): lors de la collecte et de la distribution des produits invendus par des acteurs de l'aide sociale ou dans un but similaire, au sein de la Région de Bruxelles-Capitale;
- Projets pour la transformation d'alimentation invendue/d'excédents alimentaires;
- Projets de frigos publics en rue ou autre espace public dans lesquels on peut déposer ou prendre des excédents alimentaires ou des aliments invendus.

Offre

- Projets qui soutiennent des initiatives de circuits courts dans la Région de Bruxelles-Capitale (un marché de producteurs locaux, un projet spécifique d'épiceries sociales pour soutenir les circuits courts, etc.).

Des changements de comportement concrets du côté de la demande

- Ateliers culinaires (avec une préférence pour un public cible de jeunes adultes et/ou de personnes de 60 ans et plus, sur des thèmes prioritaires tels que le gaspillage alimentaire et une diminution de la consommation de viande). Les ateliers culinaires uniques, très courts et les longues séries très intensives de plusieurs ateliers sont à éviter.
- Actions de sensibilisation pour un public cible d'épiceries sociales;

- Animations et activités extrascolaires:
 - o Pour les enfants et les jeunes, qui ont lieu en dehors des heures d'école et de l'environnement scolaire (par exemple, les scouts, les maisons de jeunes, etc.)
 - o Pour un public scolarisé, qui ont lieu en dehors de l'environnement scolaire (par exemple: les fermes pédagogiques, etc.)

4.2 Thèmes exclus

- Projets sur la gestion des déchets alimentaires (compostage, autres techniques);
- Projets sur les emballages des denrées alimentaires.

5. **Ce qui est mis à disposition**

5.1 Aide financière

L'aide qui sera accordée aux porteurs de projet, se composera essentiellement d'une aide financière, qui permettra de concrétiser le projet.

Pour l'édition 2017 de l'appel à projets, la Région bruxelloise a dégagé un budget de **400.000 €** pour les projets des associations.

Avec cet appel à projets, Bruxelles Environnement veut soutenir aussi bien les petits projets (à partir de 2.000 euros) que les projets de plus grande envergure, avec un maximum de 50.000 euros.

Le subside finance uniquement les dépenses subventionnables prévues au point 9. Le jury proposera le montant à allouer. Dans le cas où un projet serait jugé intéressant mais trop cher, le jury proposera de diminuer le budget demandé.

Les éventuels cofinancements doivent être indiqués dans le dossier de candidature.

5.2 Aide méthodologique

Un comité d'accompagnement, composé de représentants de Bruxelles Environnement et de la Ministre de l'environnement, se réunit au moins une fois à la fin du projet pour valider les résultats et aussi souvent que le requiert le bon avancement des projets, à la demande d'une des parties.

5.3 Outils

Bruxelles Environnement mettra à disposition divers outils et brochures (calendriers, fiches recettes, brochures sur les conseils en alimentation, etc.). Vous trouverez aussi tous ces outils sur notre site Internet www.environnement.brussels.

Par ailleurs, des expériences peuvent être échangées avec d'autres acteurs et les projets peuvent bénéficier d'un soutien positif via le portail www.goodfood.brussels.

6. **Durée du projet**

Les projets sélectionnés ont une durée maximale de 1 an après la sélection par le jury.

Sauf pour les projets pluriannuels: le soutien financier pour la 2^e et la 3^e année dépendra des résultats de l'année précédente et sera soumis chaque année à l'accord de la ministre.

Le planning des projets doit tenir compte d'un délai d'au moins 2 mois (à 4 mois) entre l'introduction du projet et le lancement de celui-ci en cas d'acceptation (délai de procédure).

7. Procédure de sélection

Les projets répondant aux critères de participation seront évalués et sélectionnés par un jury. Le jury est désigné par la ministre et est composé:

- D'un représentant de la ministre;
- D'experts spécifiques de Bruxelles Environnement en fonction du thème;
- Le cas échéant, d'un expert indépendant spécifique en fonction du thème.

La sélection se fait selon les étapes suivantes:

- Analyse des projets au niveau de la recevabilité (formulaire dûment complété et qualité suffisante de l'information contenue dans le dossier pour pouvoir en analyser le contenu);
- Analyse du contenu du dossier par rapport aux critères de sélection;
- Constitution d'un jury pour évaluer et classer les projets les uns par rapport aux autres et par catégorie (prioritaire);
- Accord de principe de la ministre.

Aucune information officielle ne peut être communiquée sur un projet avant l'engagement budgétaire.

8. Critères de sélection

Plusieurs projets pourront être retenus. Vu l'objectif de cet appel à projets, le jury veillera particulièrement à atteindre un équilibre dans le choix des projets, en ce qui concerne la variété dans le type de projets (aussi bien au niveau de l'envergure que du contenu), les différents groupes cibles et les différents endroits.

Le jury sélectionne les projets sur la base des critères suivants:

- La concordance entre le projet et les objectifs et thèmes prioritaires de la stratégie Good Food, et plus spécifiquement de cet appel à projets (voir point 4);
- La qualité du projet concernant:
 - o L'identification du groupe cible
 - o La méthode décrite et la crédibilité du projet
 - o Le planning proposé et la compatibilité avec le subside
 - o L'identification claire des moyens disponibles
 - o Une méthode d'évaluation réaliste
- La cohérence entre l'impact du projet et le subside demandé;
- La crédibilité du caractère durable du projet à l'issue du financement régional.

9. Dépenses éligibles pour le subventionnement régional de cet appel à projets

Les dépenses subventionnées doivent répondre aux conditions suivantes:

- les dépenses ont été réalisées pendant la période couverte par le subside;
- les dépenses ont été effectivement engagées par le bénéficiaire du subside;
- les dépenses ont été reprises dans la comptabilité, sont identifiables et contrôlables

Les dépenses envisagées doivent être réparties en fonction des postes suivants:

- les frais de personnel,
- La rétribution de tiers et de sous-traitants, les honoraires, les vacataires

- Les frais administratifs directement générés par le projet (assurance, téléphone, consommables, ...), directement liés au projet (à justifier)
- Les loyers et charges locatives
- Les frais de promotion et de publication
- Les frais de véhicules et de déplacements
- Les amortissements et investissements directement liés au projet (à justifier)
- Les achats de biens non durables

Pour les projets comportant des investissements (pour l'aménagement de potagers, pour l'achat de véhicules, de réfrigérateurs, etc.), l'investissement ne peut être supérieur à 50 % du montant demandé.

10. Paiement du subside

Le paiement s'effectue en plusieurs tranches selon les modalités de l'arrêté. Les délais sont fixés en fonction de l'agenda spécifique du projet.

Les documents types seront fournis par l'administration.

11. Calendrier

Novembre 2016: lancement de l'appel à projets
 17 février 2017 : date limite de remise des dossiers de candidature
 Mars 2017 : réunion du jury de sélection

Attention, la procédure administrative après le jury pour l'octroi officiel du subside peut durer de 2 à 4 mois. Il convient d'en tenir compte dans le planning des projets.

12. Introduction des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être complétés via les formulaires prévus par l'administration. Ils doivent être remis au plus tard le **17 février 2017 à minuit**.

Par e-mail, à l'attention de: Evelien De Coninck
 Bruxelles Environnement
 Département Consommation durable et Eco-comportement
 Service Alimentation durable
 E-mail: edeconinck@environnement.brussels

Plus d'informations : Bruxelles Environnement
 Evelien De Coninck
 Département Consommation durable et Eco-comportement
 Service Alimentation durable
 02/775.79.53
 E-mail: edeconinck@environnement.brussels
www.environnement.brussels

ANNEXE 1

Dossier de candidature